



Delivering meaningful growth

9 mai 2023 – après 17h45
Communiqué de presse

Succès de l'émission obligataire institutionnelle de GBL pour EUR 500 millions à 10 ans

Groupe Bruxelles Lambert (« GBL ») annonce aujourd’hui avoir réalisé avec succès un placement obligataire de EUR 500 millions assorti d'un coupon de 4.00 % et venant à échéance le 15 mai 2033. Le règlement-livraison est prévu le 15 mai 2023.

Le produit de cette émission a vocation à couvrir les besoins généraux de GBL. L'émission permettra en outre à GBL d'allonger la maturité moyenne de son endettement brut.

L'émission a été souscrite plus de 1,8 fois par une base d'investisseurs institutionnels diversifiée et équilibrée. Le succès de ce placement reflète la confiance du marché dans la qualité de crédit de GBL.

En amont de ce placement, GBL avait des notations de crédit émetteur à long terme de A+ assortie d'une perspective stable par S&P (perspective revue de négative à stable le 28 avril 2023) et de A1 assortie d'une perspective stable par Moody's. GBL demeure ainsi l'une des sociétés à portefeuille les mieux notées en Europe. Ces notations soulignent les fondamentaux solides de GBL en tant qu'investisseur à long terme et engagé, ayant (i) une flexibilité financière appropriée et (ii) un portefeuille solide et diversifié, principalement composé de leaders sectoriels ayant un positionnement international, offrant croissance et résilience, et, s'agissant des actifs cotés, étant liquides et bénéficiant de notations élevées.

BNP Paribas, ING et Société Générale ont agi en tant que *Joint Global Coordinators* de cette transaction tandis que Belfius, CM-CIC Market Solutions, KBC et Natixis ont agi en tant que *Joint Active Bookrunners*.

Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à :

Xavier Likin

Directeur Financier
Tel: +32 2 289 17 72
xlikin@gbl.be

Alison Donohoe

Responsable des Relations Investisseurs
Tel: +32 2 289 17 64
adonohoe@gbl.be

Sophie Gallaire

Responsable Corporate Finance
Tel: +32 2 289 17 70
sgallaire@gbl.be

À propos de Groupe Bruxelles Lambert

Groupe Bruxelles Lambert (« GBL ») est une société d'investissement reconnue, cotée en bourse depuis plus de soixante ans et présentant un actif net réévalué de EUR 18,6mds à fin mars 2023. En tant qu'investisseur de premier plan et actif en Europe, GBL se concentre sur la création de valeur à long terme avec le soutien d'un actionnariat familial stable. En tant que société et investisseur responsables, GBL considère les facteurs ESG comme étant inextricablement liés à la création de valeur.

GBL a pour objectif de développer son portefeuille diversifié composé d'investissements de qualité dans des actifs cotés, privés et alternatifs.

En ligne avec sa raison d'être *delivering meaningful growth*, GBL vise à offrir à ses actionnaires des rendements attractifs, se traduisant par la croissance de son actif net réévalué, un dividende durable et des rachats d'actions propres.

GBL est cotée sur Euronext Brussels (Ticker: GBLB BB; ISIN code: BE0003797140) et fait partie de l'indice BEL20.

Disclaimer

CETTE COMMUNICATION NE DOIT PAS ÊTRE DIFFUSÉE, NI DIRECTEMENT NI INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS OU À DESTINATION DES ÉTATS-UNIS OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION AU SEIN DE LAQUELLE UNE TELLE DIFFUSION EST INTERDITE EN VERTU DE LA LÉGISLATION EN VIGUEUR.

L'émission, l'exercice ou la vente de titres dans le cadre de cette offre sont soumis à des restrictions légales ou réglementaires spécifiques dans certaines juridictions. L'information contenue dans ce document ne constitue pas, ni fait partie d'une offre de vente ou d'une sollicitation d'une offre d'achat, et il n'y aura aucune vente des titres mentionnés dans la présente, dans toute juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale. Groupe Bruxelles Lambert SA/NV décline toute responsabilité en cas de violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente, ni une sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de titres aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction. Les titres mentionnés dans le présent document n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrés au titre du Securities Act de 1933, tel que modifié, et ne peuvent être offerts, exercés ou vendus aux États-Unis ou à, ou pour le compte ou au profit, des ressortissants américains, sauf en vertu d'une exemption ou dans le cadre d'une transaction non soumise aux exigences d'enregistrement du Securities Act de 1933. Il n'y a aucune intention d'enregistrer une partie de l'offre aux États-Unis ni d'y faire une offre publique de titres.

Ce communiqué ne peut être communiqué aux personnes situées au Royaume-Uni que dans les cas où les dispositions de la section 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000, tel que modifié (le « **Financial Services and Markets Act** ») ne s'appliquent pas à Groupe Bruxelles Lambert SA/NV et s'adresse uniquement à des personnes situées au Royaume-Uni (i) qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements, ces personnes répondant à la définition de « *investment professionals* » visées par l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (l' « **Order** »), ou (ii) qui sont des personnes visées à l'article 49(2)(a) à (d) de l'Order ou à d'autres personnes à qui ce communiqué peut être légalement communiqué (toutes ces personnes étant désignées comme étant des « **personnes habilitées** »). Cette communication est adressée uniquement aux personnes habilitées et toute personne qui n'est pas une personne habilitée ne doit ni agir ni se fonder sur ce document ou sur son contenu.

Les titres visés dans le présent document ne sont pas destinés à être offerts, vendus ou autrement mis à la disposition, et ne devraient pas être offerts, vendus ou autrement mis à la disposition, des investisseurs de détail dans l'Espace économique européen (« **EEA** »). À ces fins, on entend par investisseur de détail une personne qui est l'un des deux (ou plusieurs) (i) d'un client de détail tel que défini à l'article 4(1), point (11), de la Directive 2014/65/UE, telle que modifiée (« **MiFID II** ») ou (ii) d'un client au sens de la Directive (UE) 2016/97, telle que modifiée, lorsque ce client ne serait pas qualifié de client professionnel tel que défini à l'article 4(1), point (10), de MiFID II.

Les titres visés dans le présent document ne sont pas destinés à être offerts, vendus ou autrement mis à la disposition, et ne devraient pas être offerts, vendus ou autrement mis à la disposition, des investisseurs de détail au Royaume-Uni (« **UK** »). A ces fins, on entend par investisseur de détail une personne qui est l'un des deux (ou plusieurs) (i) d'un client de détail tel que défini à l'article 2, point (8) du Règlement (UE) 2017/565 dans la mesure où il fait partie du droit national en vertu du European Union (Withdrawal) Act 2018 (« **EUWA** ») ou (ii) d'un client au sens des dispositions du Financial Services and Markets Act et de toute règle ou réglementation prise en vertu du Financial Services and Markets Act pour mettre en œuvre la Directive (UE) 2016/97, lorsque ce client ne serait pas qualifié de client professionnel tel que défini à l'article 2(1), point (8) du Règlement (UE) 600/2014, étant donné qu'il fait partie du droit national en vertu de l'EUWA.

Les titres visés dans le présent document ne sont pas destinés à être offerts, vendus ou autrement mis à la disposition, et ne devraient pas être offerts, vendus ou autrement mis à la disposition, en Belgique, d'un consommateur au sens du Code belge de droit économique, tel que modifié.

Les titres visés dans le présent document ne peuvent être détenus que par, et transférés qu'à des investisseurs éligibles visés à l'Article 4 de l'Arrêté royal belge du 26 mai 1994, détenant leurs titres sur un compte titres exonéré ouvert auprès d'un établissement financier participant directement ou indirectement au Système de liquidation de titres géré par la Banque Nationale de Belgique.

Ce communiqué n'est pas un prospectus ni une communication à caractère promotionnel aux fins du Règlement (UE) 2017/1129.